



Catégorie de la mesure **FORMATION**

Fonction(s) de la mesure **Soutenir le projet individuel d'insertion**

D/F

Langue de la mesure

Couverture LAA

Nom de la mesure **Avenir FormationPro – Job Coaching / Supported Education**

Organisateur **IPT**

Description de l'activité Cette mesure réalisée par la Fondation IPT a pour mission de mener un Job Coaching / Supported Education auprès du candidat durant la première année de formation voir au-delà si besoin afin d'

- Augmenter les chances de réussite de l'apprentissage
- Renforcer l'apprenti par l'appui pragmatique des coachs IPT
- Diminuer le risque d'abandon

Profil des bénéficiaires

- Jeunes adultes dès 18 ans ou adultes, ayant déjà bénéficié ou non, de l'appui d'IPT à travers la MIS 195, et qui ont commencé leur apprentissage (Préapprentissage, AFP, CFC) mais qui présente un risque certain d'interruption de leur formation professionnelle.
- Jeunes adultes dès 18 ans ou adultes ayant subi une rupture de contrat en cours de formation professionnelle et souhaitant être accompagné dans la recherche d'une autre place d'apprentissage.

Objectifs à atteindre Accomplir une formation professionnelle

Conditions de participation

- Disposer d'un statut juridique conforme permettant de suivre une formation,
- Être disposé à entreprendre un suivi en vue de pérenniser la formation professionnelle entamée et de la conduire à son terme avec succès

Moyens et méthodes

- Préparation au début de la formation
- Identification des obstacles possibles et du besoin de soutien (définir le besoin de coaching et de cours d'appui) et fixation de l'accord d'objectif avec l'AS, le jeune, son employeur et l'école professionnelle
- Suivi individualisé, selon la situation (coaching et coordination, notamment avec l'AS, l'employeur, l'école professionnelle et le réseau)
- Vérification régulière des objectifs avec le jeune et l'employeur. Si besoin, adaptation des objectifs à atteindre
- Monitoring sur le lieu de travail avec le jeune et l'employeur
- Proposition et aide à la mise en place des cours d'appui selon les besoins détectés (financement séparé, selon devis)
- Intervention de crise – planifier, organiser et confirmer une intervention claire pour toutes les parties prenantes
- Entretien de réseau avec l'AS pour discuter du déroulement et de la fin du suivi

Capacité d'accueil 30 places-année

Frais d'organisateur Fr. 625.- par mois (soit 28.80 par jour)

Durée 12 mois.

Dates Entrée possible à tout moment.

Fréquence Mesure individualisée, adaptée aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire

Horaire Idem

Taux d'activité Idem

District Canton de Fribourg

Adresse Bd de Pérolles 55, 1700 Fribourg

Localité Fribourg

Coordonnées de l'organisateur **Intégration pour tous**

Responsable de la mesure **Frédérique Tütsch, directrice IPT Fribourg**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc)

Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) et des mesures spécifiques d'intégration (MInt)

196 / F

Numéro MIS *

MIS/MInt

Catégorie de la mesure **FORMATION**
Fonction(s) de la mesure **Soutenir le projet individuel d'insertion**

D/F

Langue de la mesure

Couverture LAA



Téléphone	026 408 38 88	Adresse	Bd de Pérolles 55
Fax	026 408 38 89	No postal / Localité	1700 Fribourg
E-Mail	fribourg@fondation-ipt.ch	Site Web	www.fondation-ipt.ch

Type d'organisateur Organisme prestataire (avec contrat de prestations)

Mission de l'organisme Permettre à la personne de réaliser son potentiel pour devenir « la bonne personne, au bon endroit, au bon moment ». La Fondation IPT, créée en 1972 par des entrepreneurs, est une fondation de droit privé, d'utilité publique et sans but lucratif. Elle est active dans l'insertion, la réinsertion et l'orientation pour accompagner les personnes dans l'évolution de leur parcours professionnel. La Fondation IPT travaille, en tant que partenaire national, avec les assurances sociales publiques ou privées, les entreprises, les institutions et les médecins

Responsable de l'organisation Frédérique Tütsch

Remarques Les cours d'appui ne peuvent être compris dans le forfait mensuel. Ils feront l'objet d'un devis séparé proposé à l'AS pour financement.